



**PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture de Vaucluse
Direction de la Citoyenneté
et de la Légalité**

Service des relations avec les collectivités territoriales

**Arrêté inter - préfectoral du 28 SEP. 2022
mettant fin à l'exercice des compétences du syndicat mixte
pour la création et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage (SIAGV)**

La Préfète de Vaucluse

La Préfète du Gard
Officier de la Légion d'Honneur
Officier dans l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L5211-26 et L5212-33,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 mai 2006 portant création du syndicat mixte pour la création et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage modifié ;

Vu les délibérations concordantes des conseils communautaires de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon (27 juin 2022), de la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (27 juin 2022) et de la Communauté de communes Pays des Sorgues – Monts de Vaucluse (29 juin 2022) demandant la dissolution du syndicat mixte pour la création et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;

Considérant que les membres du syndicat se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la dissolution du syndicat;

Considérant que les conditions de majorité sont réunies ;

Sur proposition des secrétaires généraux des préfectures du Vaucluse et du Gard ;

ARRÊTENT :

Article 1er : A compter du 31 décembre 2022, il est mis fin à l'exercice des compétences du syndicat mixte pour la création et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Article 2 : Le syndicat conserve sa personnalité morale pour délibérer sur la répartition de l'actif et du passif ainsi que sur l'adoption du compte administratif du dernier exercice. Le président du syndicat rend compte, tous les trois mois, de l'état d'avancement des opérations de liquidation au représentant de l'État dans le département.

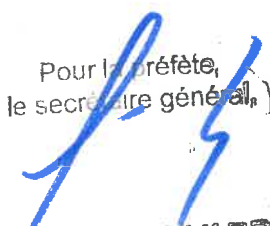
Article 3 : Dès que les conditions de liquidation seront réunies, un arrêté inter-préfectoral prononcera la dissolution du syndicat et constatera, sous réserve des droits des tiers, la répartition entre les collectivités membres de l'ensemble de l'actif et du passif figurant au bilan du syndicat dissous.

Article 4 : Les personnels du syndicat mixte pour la création et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage dont la liste figure en annexe, sont transférés à la communauté d'agglomération du Grand Avignon, après consultation des comités techniques compétents.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 6 : Les secrétaires généraux des préfectures de Vaucluse et du Gard, le président du syndicat mixte pour la création et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, le président de la Communauté d'agglomération du Grand Avignon, la présidente de la Communauté d'agglomération Ventoux-Comtat Venaissin et le président de la Communauté de communes Pays des Sorgues – Monts de Vaucluse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Préfète de Vaucluse,

Pour la préfète,
le secrétaire général,

Christian GUYARD

La Préfète du Gard

Pour la préfète,
Le secrétaire général,

Frédéric LOISEAU

Liste des agents transférés à la Communauté d'agglomération du Grand Avignon

N°	Nom	Statut	Grade	Catégorie	Poste	Temps de travail
1	ALLIO Jessica	Stagiaire depuis le 01/10/21	Adjoint technique Ech 3	C	Régisseur suppléant de recettes et d'avances	Temps complet
2	BELLAGAMBA Boris	Titulaire	Adjoint technique Ech 5	C	Régisseur de recettes et d'avances	Temps complet
3	SALGADO Anabella	Titulaire	AAP 1ère classe Ech 5	C	Comptabilité, gestion de la paie, gestionnaire du personnel	Temps partiel : 80 %
4	TOVAR Marie	Titulaire	Agent de maîtrise Ech 9	C	Responsable technique	Temps complet
5	TRUY Gary	Titulaire	Adjoint technique Ech 3	C	Agent d'entretien des aires du SIAGV	Temps complet
6	FARRAUTO Bruno	Titulaire	Adjoint technique Ech 8	C	Agent d'entretien des aires du SIAGV	Temps complet
7	CADDEO Gérard	Contractuel CDI	Adjoint technique	C	Agent d'entretien des aires du SIAGV	Temps complet
8	MONFORT-BRAVO Carmen	Contractuel CDI	Adjoint technique	C	Agent d'entretien	Temps partiel : 80 %
9	GUYOT Valérie	Contractuel CDI	Rédacteur	B	Régisseur de recettes et d'avances	Temps complet

**Vu et annexé
au présent arrêté**

Pour la présidence,
le secrétaire général


Christian GUYARD